ville de sète

REVISION N°1 DU PLU

6.3.d

Déchets

0 - Pièces administratives
1 - Rapport de Présentation
2 - PADD
3 - Orientations d'Aménagement et de Programmation
4 - Règlement
5 - Pièces graphiques
6 - Annexes
7 - Bilan de la Concertation
8 - Consultation des personnes publiques associées
9 - Enquête publique

SCE AMÉNAGEMENT & ENVIRONNEMENT

128 Avenue de Fès
Les Belvédères – Bât. B
34 080 Montpellier
Tel : 04.99.61.12.85
Fax : 04 99 61 00 61

PLU arrêté par DCM le : 18 Décembre 2012		Dossier approuvé par le Conseil Municipal en date du
REVISION	MODIFICATIONS	
N°1	N°	
N°	N°	Visa :
N°	N°	
N°	N°	
N°	N°	

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE SANITAIRE RELATIVE AUX DECHETS

1. Gestion du service

Thau Agglomération possède l'intégralité de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers depuis sa création au 31/12/2002.

2. Collecte

La collecte des déchets est organisée comme suit :

- La collecte au porte à porte des ordures ménagères et des emballages :
  - en régie sur 3 communes dont Sète,
  - par un prestataire sur 5 communes.
- La collecte sélective en points d'apports volontaire (aérien et conteneurs enterrés)
- La collecte des encombrants auprès des professionnels (collecte des cartons centre ville de Sète, porte-à-porte auprès des restaurateurs, collecte du verre aux volontaires).

Quatre déchetteries, complètent les équipements de collecte des déchets de Thau Agglo.

En 2010, 72 300 tonnes de déchets ménagers ont été collectés, à l'échelle de l'agglomération, soit 773 kg/hab/an (93 550 habitants) : 43 660 tonnes d'ordures ménagères (467 kg/hab/an), 2 300 tonnes de verre, 4 135 tonnes d'emballages et papiers et 22 200 tonnes apportées en déchetteries (237 kg/an/hab).

En 2010, Sète produit 50 % des Ordures Ménagères résiduelles des 8 communes, avec 21 217 tonnes, soit 496 kg/hab.

Le tonnage des ordures ménagères prélevées à Sète est globalement en diminution depuis 2005 :

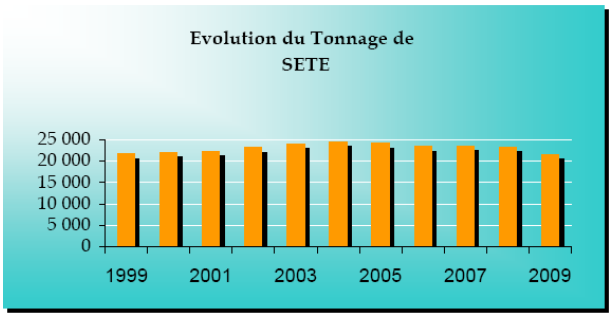

La collecte des ordures ménagères est organisée en régie sur la commune.

Concernant les déchets recyclables, 1 265 tonnes d'emballages ménagers recyclables ont été collectés en 2010 sur la commune, ainsi que 791 tonnes de verre.

3. Traitement et valorisation

Le traitement des ordures ménagères s'effectue à **l'Unité de Valorisation Energétique (UVE)** à Sète, d'une capacité de 42 000 tonnes/an gérées par Véolia.

Les autres équipements de l'agglomération sont :

- 1 plate forme de valorisation des mâchefers à Sète, gérée par SEMTOMERS,
- 1 plate forme de transfert des déchets verts à Sète, gérée par Terrasol,
- et 1 décharge d'inertes à Frontignan, gérée en régie par Thau Agglomération.

Les emballages et le papier sont envoyés au centre de tri à Villeveyrac.
Près de 40 000 tonnes d'ordures ménagères ont été incinérées en 2010. Un tiers de la vapeur produite est valorisée. 9 000 tonnes de mâchefers ont été valorisées en sous couche routière et 440 tonnes en ferrailles.
L'intégralité du verre est valorisée en verrerie, 84 % des emballages et papiers sont valorisés en papeteries, en aciérie et en plasturgie.

Environ 6 000 tonnes de déchets verts vont en plate-forme de compostage, dont 4 100 tonnes issues des déchèteries et 1 900 tonnes apportées par les professionnels.

15 000 tonnes d'inertes ont été réceptionnées dont 6 700 tonnes apportées à l'ISDI (Installation de stockage des inertes) par les professionnels et 8 300 tonnes en déchèteries.

La ferraille, le carton, le bois et les gravats revalorisés représentent 14 300 tonnes (64% du tonnage des déchèteries).

L'UVE de Thau agglo a obtenu en décembre 2010 la norme ISO 14OO1 qui distingue la démarche de contrôle des impacts de l'usine sur l'environnement.